

RCS : COLMAR  
Code greffe : 6851

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de COLMAR atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

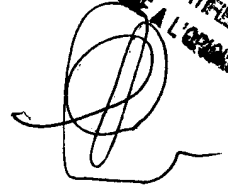
Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 00940  
Numéro SIREN : 823 797 675  
Nom ou dénomination : 2MI

Ce dépôt a été enregistré le 04/08/2021 sous le numéro de dépôt 5072

2016 B 940  
2021 B 5072

COPIE CERTIFIÉE  
CONFORME À L'ORIGINAL



**2MI SAS**

16 rue Kembs  
67390 MARCKOLSHEIM

SIRET : 823 797 675 00019

**BILAN ET ANNEXES ARRETES**  
**AU 31 DECEMBRE 2020**

**BILAN SIMPLIFIÉ**

1

Formulaire obligatoire (art. 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)

Néant  \*

Désignation de l'entreprise SAS 2MI 67390 MARCKOLSHEIM  
 Adresse de l'entreprise 16 rue Kembs  
 Numéro SIRET \* 8 2 3 7 9 7 6 7 5 0 0 0 1 9  
 Durée de l'exercice en nombre de mois \* 1 2 Durée de l'exercice précédent \* 1 2

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		
				3 1 1 2 2 0 2 0		3 1 1 2 2 0 1 9		
		Brut		Amortissements - Provisions		Net		
		1		2		3		
						Net		
						4		
<b>ACTIF</b>								
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles							
	Fonds commercial *	010		012				
	Autres *	014		016				
	Immobilisations corporelles *	028	116 055	030	71 254	44 801	60 398	
	Immobilisations financières * (1)	040	125	042		125	125	
	<b>Total I (5)</b>	<b>044</b>	<b>116 180</b>	<b>048</b>	<b>71 254</b>	<b>44 926</b>	<b>60 523</b>	
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052				
	Marchandises *	060	750	062		750	515	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			43	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	52 180	070		52 180	37 954
		Autres * (3)	072	3 798	074		3 798	3 483
	Valeurs mobilières de placement	080		082				
	Disponibilités	084	31 742	086		31 742		
	Charges constatées d'avance *	092		094				
		<b>Total II</b>	<b>096</b>	<b>88 470</b>	<b>098</b>		<b>88 470</b>	<b>41 995</b>
		<b>Total général (I+II)</b>	<b>110</b>	<b>204 650</b>	<b>112</b>	<b>71 254</b>	<b>133 395</b>	<b>102 518</b>
<b>PASSIF</b>								
				Exercice N NET		Exercice N-1 NET		
				1		2		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *			120		1 000	1 000	
	Ecart de réévaluation			124				
	Réserve légale			126		100	100	
	Réserves réglementées*			130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)		131	132				
	Report à nouveau			134		14 563	48 457	
	Résultat de l'exercice			136		15 046	(33 894)	
	Provisions réglementées			140		4 700	7 050	
		<b>Total I</b>		<b>142</b>		<b>35 409</b>	<b>22 713</b>	
		<b>Total II</b>		<b>154</b>				
Provisions pour risques et charges			156		62 509	51 726		
Emprunts et dettes assimilées			164					
DETTES (4)	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			166		17 352	2 840	
	Fournisseurs et comptes rattachés *			172		18 126	25 240	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : .....)		169	174	5 216			
	Produits constatés d'avance			176		97 987	79 805	
	<b>Total III</b>		<b>176</b>		<b>97 987</b>	<b>79 805</b>		
	<b>Total général (I + II + III)</b>		<b>180</b>		<b>133 395</b>	<b>102 518</b>		
RENOUVELLEMENTS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		35 000	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		3 990	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184			

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

**② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) DGFiP N° 2033-B 2021**

Formulaire obligatoire (article 302 Septuies A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise SAS 2MT

**A - RÉSULTAT COMPTABLE**

		Exercice N clos le						Exercice N-1 clos le							
		13	1	1	2	2	0	13	1	1	2	2	0		
								Néant							
								*							
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *														
		dont export et livraisons intracommunautaires		209				210							
	Production vendue	biens			215				214						
		services *			217				218		241	553		162 435	
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)						222							
	Production immobilisée *							224							
	Subventions d'exploitation reçues							226		3	142				
	Autres produits							230			891			1 621	
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)								232		245	586			164 056
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)							234						
Variation de stock (marchandises) *								236			(235)			(515)	
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)								238							
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *								240							
Autres charges externes * :		dont crédit bail :													
		- mobilier	2 929					- immobilier	242		115	916			90 755
Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243			606			244		2	921			1 020	
Rémunérations du personnel *								250		61	881			54 603	
Charges sociales (cf. renvoi 380)								252		31	432			29 686	
Dotations aux amortissements *								254		19	587			23 581	
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259					262			4			0	
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260												
	Total des charges d'exploitation (II)							264		231	507			199 130	
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)							270		14	079			(35 074)	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)						280								
	Produits exceptionnels (IV)						290		2	350			2 350		
	Charges financières (V)						294		1	293			1 125		
	Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)		347				300			90			45	
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquiés D)		348											
Impôts sur les bénéfices *							(VII) 306								
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)							310		15	046			(33 894)		
B - RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2							312		15	046	314				
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *						316								
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles						318								
	Provisions non déductibles *						322								
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)						324								
	Divers* dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247					écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248							
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option						(Part de loyers dispensés de réintégration)	249							
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998								
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999								
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime														
	Déductions	Entreprise nouvelles (44 septies)	986				Zone franche urbaine (44 octies et octies A)	987						997	
Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981					Jeune entreprise innovante (44 septies A)	989						342		
Divers ZFA NG (44 quaterdecies)	345					Investissements outre-mer	344						350		
Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G						Créance due au report en arrière du déficit	346						3 000		
						Zone de développement prioritaire (44 septies)	993								
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS							Bénéfice col. 1	352		12	136	Déficit col. 2	354		
Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)								356							
Déficits antérieurs reportables : * .....39...522 dont imputés sur le résultat :															
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS							Bénéfice col. 1	370		0		Déficit col. 2	372		

**2MI**  
**Société par actions simplifiée**  
**au capital de 1 000 euros**  
**Siège social : 16 rue Kembs, 67390 MARCKOLSHEIM**  
**823797675 RCS COLMAR**

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE**  
**DU 28 JUIN 2021**

**Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020**

**DEUXIÈME RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2020 s'élevant à 15 045,67 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	15 045,67 euros
Auquel s'ajoute :	
Le report à nouveau antérieur	14 562,75 euros
Pour former un bénéfice distribuable de	29 608,42 euros
A titre de dividendes	15 000,00 euros
Soit 150,00 euros par action	
Le solde	14 608,42 euros

En totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 14 608,42 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social dans les délais légaux.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,
- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),
- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,

- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 15 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

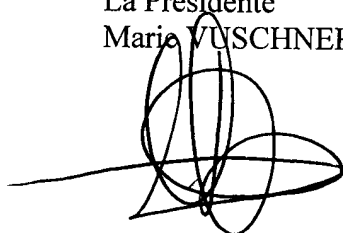
Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

#### **Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 28 JUIN 2021**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme  
La Présidente  
Maria VUSCHNER

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the left.